

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement du Canada n'a pas demandé au gouvernement de la République d'Irlande d'exercer un certain contrôle sur l'Armée républicaine d'Irlande du Nord. C'est une question de compétence interne qui relève du gouvernement irlandais.

AFFAIRES URBAINES—LES ÉQUIPES SPÉCIALES

Question n° 474—**M. McCleave:**

Quelles équipes spéciales ont été constituées par le ministère des Affaires urbaines depuis son institution, dans quels buts ont-elles été créées et combien ont-elles respectivement coûté?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Aucune équipe spéciale n'a été constituée par le département d'État chargé des Affaires urbaines depuis qu'il a été établi le 30 juin 1971.

LE NOMBRE DES SANS-TRAVAIL DE LA CIRCONSCRIPTION DE PORTNEUF ENREGISTRÉS AU CENTRE DE MAIN-D'ŒUVRE DE QUÉBEC

[Français]

Question n° 500—**M. Godin:**

Combien de chômeurs résidant dans la circonscription électorale de Portneuf sont enregistrés au Centre de main-d'œuvre du Canada, à Québec?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les Centres de Main-d'œuvre du Canada ne présentent pas les données sur leurs clients selon la région qu'ils habitent par secteur de résidence. Il est donc impossible d'indiquer le nombre de chômeurs de la circonscription de Portneuf qui se sont inscrits au CMC de Québec. Les circonscriptions électorales de Québec et de Montmorency et la plus grande partie de la circonscription de Portneuf font partie du secteur desservi par le CMC de la ville de Québec.

LES PASSEPORTS ÉMIS PAR CERTAINS PAYS

Question n° 515—**L'hon. M. MacLean:**

[Traduction]

Refuse-t-on d'admettre certains visiteurs au Canada parce qu'ils détiennent un passeport émis par certains pays et, dans l'affirmative, quels sont les pays dont les ressortissants ne peuvent entrer au Canada?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Tout passeport délivré par les autorités d'un régime non reconnu par le gouvernement du Canada n'est pas considéré comme valide pour les fins de la loi sur l'immigration. Pour cette raison, l'admission est refusée à toute personne qui cherche à entrer au Canada à titre de visiteur et qui ne présente qu'un tel passeport. Par exemple, de tels passeports sont délivrés par les autorités du régime de l'Allemagne de l'Est, de la Corée du Nord, du Vietnam du Nord et de Taiwan. Toutefois, si cette personne possède quelque autre titre de voyage reconnu par le gouvernement du Canada, elle est autorisée à entrer. En outre, l'entrée au Canada des citoyens de la Rhodésie du Sud est interdite, sauf pour des raisons d'ordre humanitaire. On peut trouver des renseignements à ce sujet dans la réponse que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné à la question n° 419, telle qu'elle a été consignée à la page 2255 du Hansard, le 11 janvier 1971.

LA LOI SUR LE SOUTIEN DE L'EMPLOI—L'AIDE AUX PRODUITS AGRICOLES

Question n° 524—**M. Mazankowski:**

Aux termes de la Loi de soutien de l'emploi, a) quels produits agricoles ont fait l'objet d'une aide financière, b) quelle somme a-t-on versée dans le cas de chacun des produits, c) comment a-t-on distribué les fonds?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Aide accordée à des produits en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et de la loi sur l'Office des produits agricoles, mais en considération des objectifs de la loi sur le soutien de l'emploi.

a)	b)
Produit	Montant jusqu'ici
Dindons	\$ 1,354,105
Pommes de terre	974,391
Pommes (fraîches)	(néant)
Bleuets	216,284
Carottes	122,909
Rutabagas	69,548
*Porcs	\$10,762,460

*Ce produit est «obligatoire» sous le régime de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

c)

Méthode de distribution des fonds

Achat et transformation par soumissions pour le Programme alimentaire mondial

Achat de stocks des producteurs

Publicité par l'intermédiaire du Conseil horticole canadien

Paiements aux producteurs

Paiements aux distributeurs pour le bénéfice des producteurs

Paiements aux distributeurs pour le bénéfice des producteurs

Paiements aux producteurs

• (1430)

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander pourquoi on n'a pas répondu à la question n° 305? Elle est au *Feuilleton* depuis plus de deux mois et la réponse ne devrait pas prendre plus d'une semaine.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je vais examiner cette question.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'avais espéré ne pas avoir à invoquer le Règlement. J'ai demandé moi-même au ministre d'examiner les questions n°s 255 et 278. La question n° 255 est telle que chaque jour de retard signifie que des renseignements additionnels seront nécessaires et compliqueront la tâche du gouvernement. En ce qui concerne la question n° 278, je crois qu'il y a une grande injustice dans l'application d'un règlement et une réponse clarifiera la situation. J'ai besoin des renseignements et je dois employer les moyens accessibles aux députés pour agir dans cette affaire.